

"Création d'une Union douanière européenne" dans Luxemburger Wort (16 août 1947)

Légende: Dans un article du 16 août 1947, le quotidien Luxemburger Wort examine la proposition française d'instaurer une union douanière européenne pour résoudre certains problèmes économiques du continent.

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 16.08.1947, n° 228/229; 100e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Frankreich schlägt vor: Schaffung einer europäischen Zollunion", p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/creation_d_une_union_douaniere_europeenne_dans_luxemburger_wort_16_aout_1947-fr-5fb1f834-b99c-4cb8-9196-698ed8f468f1.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

La France propose la

CRÉATION D'UNE UNION DOUANIÈRE EUROPÉENNE

comme seul moyen de venir à bout des difficultés économiques du continent

PARIS, le 16 août (AP). Une union douanière européenne est la seule solution face aux difficultés économiques du continent, a déclaré hier Hervé Alphand, chef de la délégation française, au cours des premières discussions officielles sur cette proposition devant la Conférence économique européenne à Paris. Selon lui, il faut absolument réduire le nombre des frontières douanières en Europe.

Il faut avancer dans cette direction, même si l'union douanière ne peut être réalisée que par étapes et même si elle doit prendre cinq, voire dix ou quinze ans. La France envisage d'ores et déjà de créer une union douanière avec l'Italie et elle réalisera ce projet, quelle que soit l'attitude des autres États.

Ces déclarations d'Alphand répondaient à une prise de position du délégué britannique Sir Oliver Franks sur la question de l'union douanière, dans laquelle il affirmait que l'Angleterre ne pouvait arrêter précipitamment sa position au cours des dernières semaines de la Conférence économique de Paris, en raison de sa situation particulière au sein du Commonwealth. Il a toutefois recommandé la constitution d'un groupe de travail chargé d'examiner de façon approfondie tous les aspects du projet d'union douanière. Le groupe de travail devrait également établir dans quelle mesure les dominions britanniques pourraient être intégrés à l'union douanière. Dans son discours, qui a duré plus d'une heure, Sir Oliver Franks a souligné les difficultés particulières que rencontre la Grande-Bretagne en tant que puissance extra-européenne aussi bien qu'européenne. Avant que l'Angleterre puisse conclure une union douanière avec un ou plusieurs États européens, il faut décider de la façon dont on pourrait accéder aux produits du Commonwealth. En attendant, toutefois, la meilleure solution que l'Europe occidentale puisse espérer est un accord provisoire de deux ou de plusieurs nations sur la création, au terme d'un délai déterminé de plusieurs années, d'une union douanière.

Hervé Alphand a déclaré que la France comprenait parfaitement la situation particulière de l'Angleterre et il a remercié le délégué britannique de son attitude fondamentalement approuvée. Il estime que le groupe de travail proposé par Sir Oliver Franks serait très utile et qu'il faut compléter cette proposition par des déclarations de l'ensemble ou du moins d'une partie des seize États participant à la Conférence économique sur leurs intentions à propos de l'union douanière.